

Toulouse le 30 janvier 2024

Communiqué

Aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB) s'engage à supprimer la programmation des décollages après 23h dès l'été 2024 Un réel progrès mais un contexte tendu !

Bonne surprise lors de l'Observatoire Cœur de Nuit du 25 janvier dernier :

Après avoir constaté un nouvel été record pour le bruit nocturne autour de l'aéroport, le représentant de l'aéroport a indiqué que son équipe travaillait sur une programmation pour l'été 2024 sans décollage après 23h.

Surpris, le CCNAAT apprécie de voir une de ses demandes à savoir la suppression de la programmation de tous les décollages après 22h en voie de se concrétiser ... du moins en partie.

Une nouvelle promesse cependant loin d'être suffisante car depuis bientôt quinze ans, la DGAC et Aéroport de Toulouse-Blagnac, promettent la réduction du bruit nocturne à coup de promesses ou mesures qui, le constat est cruel, ont failli.

Alors que le processus d'étude du couvre-feu est enclenché et que cette solution a obtenu le soutien ferme et clair du Conseil Départemental, de Toulouse Métropole et du Sicoval, le CCNAAT constate la multiplication des manœuvres, la dernière en date étant que **l'efficacité des nouvelles mesures devrait être analysée ... sur le trafic 2029 !**

Pourquoi 2029 ? Quid des conditions de vie des riverains d'ici là ?

Malgré la persistance du bruit aérien nocturne à Toulouse depuis des années, les riverains de l'aéroport ne brûlent pas pour autant de pneus devant la préfecture ; c'est sans doute la raison pour laquelle la direction de la DGAC renvoie le contrôle de l'efficacité des solutions à un futur lointain.

La date lointaine de 2029 laisse une très large place à l'imagination des décideurs qui proposeront des prévisions de trafic à l'efficacité environnementale optimiste, malheureusement invérifiable.

Notre constat est que la DGAC continue à imposer sa loi, sans aucun contrôle réel, à la Préfecture et aux collectivités alors qu'elle a été dessaisie des responsabilités d'Autorité indépendante.

Le CCNAAT appelle élus et citoyens à redoubler de vigilance en cette période où toutes les manœuvres semblent permises.

Apprécions les progrès et remercions ceux qui les mettent en œuvre, mais ne nous laissons pas bercer d'illusions sur des « lendemains qui chantent et où les avions ne feraient plus de bruit » ... et pourraient donc passer sur nos têtes 24h/24h !

On nous l'a déjà joué plusieurs fois, en particulier, lors de la dernière étude pour un couvre-feu, en 2010 où mêmes les élus se sont fait abuser. Ne nous laissons pas piéger une autre fois !

Contacts : Chantal Beer-Demander 06 25 43 22 33 Jérôme Favrel : 07 67 35 58 14